



LIAISONS

11 octobre 2006
n° 349

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

Qu'est-ce que le Service Public ?

D'abord, le Service Public nous appartient : nous l'avons payé ! (impôt sur le revenu, TVA, facture...). C'est après la seconde guerre mondiale, sous l'impulsion du Conseil National de la Résistance et des luttes sociales que naît véritablement le Service Public.

Il s'agit d'apporter une réponse aux besoins de chacun et de tous, depuis la naissance et pour toute la vie !

Ce sont les élus qui décident des moyens et des missions du service public, ils nous doivent des comptes.

La CGT est pour une véritable démocratisation de la gestion des services publics, ainsi que de leurs évolutions et améliorations.

A quoi sert le service public ?

A répondre aux besoins individuels et collectifs : Santé, Education, Formation, Logement, Energie, Recherche, Poste, Communications, Aménagement du Territoire, Infrastructures routières, transports ferroviaires, aéroports, entretiens des routes, gestion de l'eau, prévention des risques, etc.

Sa raison d'être : l'égalité de traitement et d'accès aux services pour tous, facteur de cohésion sociale, de protection individuelle et garant de la maîtrise des questions environnementales.

La CGT est pour une véritable Justice Fiscale, un meilleur financement du Service Public, avec une meilleure répartition des richesses au service du bien être de la collectivité.

Pourquoi casser le Service Public ?

Parce qu'il est très rentable ! La privatisation d'EDF-GDF en est l'exemple type. Le Patronat (MEDEF) ainsi que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) veulent s'emparer des parts de « marché » qui leur échappent encore. Conséquences :

- La « déréglementation » qui casse les droits
- La « marchandisation » du bien commun et la soumission de l'intérêt général aux intérêts particuliers des actionnaires et des fonds d'investissements.

La CGT est pour une réappropriation publiques des entreprises publiques privatisées et la constitution d'un pôle financier public.

A qui profite la « casse » ?

Aux actionnaires, aux fonds de pensions, aux rentiers et à tous ceux qui mettent en œuvre cette politique.

Qui paie la « casse » ?

Comme pour la Sécu et les retraites, MEDEF et Gouvernement cassent les solidarités entre professions et générations. Chaque fois qu'ils privatisent ou qu'ils ferment des services publics ils nous volent, puisqu'ils spolient notre bien collectif.

La privatisation fait flamber le prix de nos factures et ce sont les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi qui paient la casse.

Ils ne veulent plus d'usagers mais seulement des clients !

**Usagers, citoyens, salariés,
retraités, privés d'emploi**

TOUS ENSEMBLE

*** pour nos droits fondamentaux, contre
la privatisation de Gaz de France**

*** pour de véritables services publics**

manifestation interprofessionnelle

10h, samedi 14 octobre 2006

départ place Arnaud Bernard

Précarité, temps partiel imposé : Monsieur le Président, négocions maintenant !

Lors du mouvement contre la précarité (CPE), une revendication a rassemblé toutes les composantes de l'université : emplois précaires et temps partiel imposé à l'université.

L'heure est venue d'ouvrir une négociation pour améliorer la situation des collègues qui ont, par « délégation » de l'Autorité de Tutelle, l'Université comme employeur.

Nous rappelons qu'aucun nouveau recrutement n'est acceptable tant qu'un agent déjà en place se voit imposé un temps partiel.

Italie : À qui profite le travail au noir ?

La Confédération générale du travail italienne (CGIL) a lancé une importante campagne contre le travail clandestin, dont sont en particulier victimes les ouvriers agricoles.

Parallèlement, une enquête a été ouverte sur la disparition et sur la mort de plusieurs travailleurs polonais en Italie.

A la mi-juillet, dans la région des pouilles, la police italienne avait libéré 113 ouvriers polonais détenus dans de véritables camps de travail forcé, surveillés par des gardes armés, payés 2 euros de l'heure pour 12 à 15 heures de travail par jour.

La CGIL relève que des dizaines de milliers de travailleurs sont victimes du travail clandestin, de l'aube à la nuit, sur les champs de tomates, les vignes ou les oliveraies, dont les produits font la notoriété mondiale de l'agriculture italienne.

Dans le sud du pays et en Sicile, il s'agit d'un scandale organisé par les milieux criminels et toléré par les donneurs d'ordre.

La CGIL s'insurge aussi contre les suites juridiques données à la découverte de ces trafics : généralement, les travailleurs clandestins, bien que victimes, sont rapatriés, tandis que les esclavagistes ne sont quasiment jamais condamnés.

MATRICULE 18 (~~129~~)

Lors de la CPE du 19/09/06 dans les demandes de création de postes de l'IUT de Blagnac apparaît en 4ème position « SASU (mi-temps bibliothèque, mi-temps service général),

- un SASU est un personnel compétent dans le domaine administratif. Les personnels de bibliothèque ou les ITRF bap F sont, eux, compétents dans le domaine de la documentation. L'UTM, elle-même, (DAM et CFCB) prépare à ces carrières, alors cherchez l'erreur.....
- Pourquoi y aurait-il une diminution des horaires d'ouverture de la bibliothèque à Blagnac alors que la tendance est plutôt à l'augmentation ?
- La Direction de l'IUT de Blagnac vient de proposer à la personne actuellement en place à la Bibliothèque des « horaires adaptés ». Nous rappelons que l'accord ARTT s'applique à l'ensemble des personnels de l'Université
- D'autre part cette même personne, qui était classée 18^{ème} sur les 129 éligibles au plan SAPIN et pour laquelle l'IUT de Blagnac et l'université n'ont pas demandé de poste gagé correspondant aux fonctions exercées.
- Après avoir suivi (avec l'accord de la Direction de l'IUT) plusieurs formations professionnelles, son poste actuel serait réduit de 50 %, reprofilé en « SASU » car selon sa responsable administrative cette activité « ne nécessite pas de qualifications particulières ».

Cette situation s'éternise et s'envenime. De là à parler de harcèlement moral et de discrimination syndicale, il n'y aurait qu'un pas.

Le Président Filatre a été alerté sur ce cas au moins à trois reprises, il reste muet à ce jour, c'est pourtant à lui de prendre la seule décision qui s'impose : attribution d'un poste pour régler définitivement cette injustice criante et honorer l'engagement écrit de son prédécesseur.

restructuration de la catégorie C

Le Ministère a décidé la restructuration de catégorie C en un seul corps avec 4 grades (échelles E3, E4, E5 et E6).

Cette restructuration concerne les personnels ITRF, ASU et Bibliothèques. Application prévue en 2007.

Diffusion d'un document spécifique dans les prochains jours.

La Haute Autorité de santé va recommander le déremboursement de plusieurs centaines de produits supplémentaires.

Une deuxième vague de déremboursement des médicaments jugés peu efficaces va être beaucoup plus importante que la première, elle vise 617 médicaments.

Le "déremboursement" des médicaments au 1er mars dernier s'est soldé par une envolée des prix de certains produits, selon une enquête dernièrement effectuée, la fixation des tarifs étant livrée aux industriels, aux pharmaciens et à leurs grossistes. Cette enquête montre que l'achat fin août de 21 des 150 médicaments déremboursés a coûté au total 105 euros, alors que 50 euros auraient suffi six mois plus tôt (+110%) avant l'envolée des prix.

Explication: les prix des produits dont le "service médical rendu" (SMR) a été jugé insuffisant sont désormais "libres", c'est-à-dire fixés par les seuls industriels du secteur pharmaceutique, les pharmaciens, et les grossistes intermédiaires. La TVA passe, elle, de 2,1 à 5,5%.

Parmi les 21 médicaments évoqués par l'enquête, l'Eludril, des laboratoires Pierre Fabre Médicament, dont le prix a progressé de 157% en six mois, ou encore l'Effergal Vitamine C, du groupe Bristol-Myers Squibb, dont le prix a en moyenne doublé.

Outre ces hausses parfois spectaculaires, les enquêteurs se sont procuré des médicaments dans une demi-douzaine de pharmacies en province et à Paris. Ils ont constaté des prix très disparates d'une officine à l'autre. L'Effergal Vitamine C coûte, selon les pharmacies visitées, de 1,95 euro à 3,95 euros, soit une fourchette de prix du simple au double.

Quel prix devons nous bientôt payer pour soigner un simple mal de tête ou un rhume ?

Attaque frontale contre les crèches

A la suite d'une mission diligentée par le gouvernement actuel, un rapport conjoint des Inspections de l'Action sociale et des Finances, préconise de mettre au pain sec les financements des crèches accordés par les CAF dans le cadre des contrats passés avec les communes. Les crèches sont accusées de coûter trop cher compte tenu de la qualification trop élevée de leurs personnels et de l'application des 35 h. Le rapport invite également à augmenter la participation financière des familles en relevant le tarif de l'heure facturée.

La CNAF vient donc de prendre les dispositions adéquates pour l'application de ces mesures qui vont mettre les équipements et les communes dans de nouvelles difficultés vis-à-vis de ce mode d'accueil pourtant si prisé et réclamé par les parents. Les aides au fonctionnement des équipements délivrées par les CAF se font désormais dans le cadre d'enveloppes limitatives d'action sociale. Quand les fonds seront épuisés, il n'y aura plus d'aides majorées versées aux municipalités. Il s'agit d'un fait sans précédent depuis la création de ces aides en 1970.

Autre coup de grâce, Philippe BAS vient de soumettre un projet de réforme du décret d'août 2000 qui régleme qualifications et normes d'encadrement des équipements petite enfance (crèches, halte garderie, centres de loisirs pour les enfants de moins de six ans). Cette réforme contient « des assouplissements » qui visent expressément à l'abaissement des coûts de fonctionnement générés essentiellement par la masse salariale (salaires, qualifications, nombre de personnels). Le Ministre, qui par ailleurs est chargé de la Protection de l'enfance, fait donc subir à l'accueil collectif, le plus réglementé et le plus qualifié, donc le plus protecteur et le plus émancipateur, des attaques frontales dans son financement et sa qualité. Les enfants, les parents, les personnels, seront les grands perdants de ces réformes. Seuls les administrateurs Cgt et Fo de la CNAF ont voté contre ce projet.

La Cgt défend depuis longtemps la création d'un service public d'accueil diversifié des jeunes enfants. Elle demande que cesse le financement par les fonds d'action sociale des CAF, de crèches privées à but lucratif instauré en 2003 par Christian JACOB, alors ministre de la Famille. Elle appelle à la mobilisation des personnels et des parents pour exiger des équipements de qualité, en nombre suffisant, avec des personnels qualifiés et accessibles financièrement pour toutes les familles.